

CHARTE COVID-19

Établissements d'activités physiques et sportives

Ces dispositions s'appliquent aux pratiquants et aux personnes nécessaires à l'organisation de la pratique d'activités physiques et sportives, de manière à garantir le respect des mesures d'hygiène

- **Dès l'entrée en salle : désinfection des mains** par friction hydro-alcoolique, AVANT usage du portique d'accès
- Le port du **masque est obligatoire** à dès l'entrée et pour circuler, sauf pour la pratique de l'activité sportive, où l'on peut abaisser son masque
- se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par friction hydro-alcoolique
- Respecter les **gestes barrières** : mesures d'hygiène et de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre 2 personnes
- Chaque adhérent **désinfecte son matériel après utilisation** : machines cardio-training, poignées, barres, banc, tapis...
- Chaque adhérent dispose d'une **serviette personnelle** qui pose sur les machines pour le training, sinon lui sera vendue au prix de 2€50
- chaque adhérent apporte **une paire de baskets propres, non porté à l'extérieur** et réservé à la salle
- chaque adhérent peut apporter sa boisson ou acheter sur place et inscrit son nom sur sa gourde ou bouteille afin d'éviter les confusion
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle

Les vestiaires collectifs :

- une **distance minimale de 1m50** est laissée entre les sièges occupés par chaque personne
- une distance de **1m50 est respecté lors des douches**, à cet effet une douche sur deux est condamnée
- un nombre limite de 3 personnes par vestiaires et 3 personnes par espace douche est respecté
- Le port du **masque est obligatoire pour circuler** (hors douche)

Les cours collectifs : les activités sportives se déroulent dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique

- chaque participant doit préalablement **réserver pour participer** afin de respecter le nombre limite et prévient pour annuler au besoin
- chaque participant doit **se désinfecter les mains dès l'entrée** dans la salle de cours,
- chaque participant dispose **une serviette personnelle** sur son tapis
- chaque participant **désinfectera son matériel après usage** et systématiquement après chaque cours

Ne pas venir si l'on présente des symptômes (toux, fièvre..) ou se sent fébrile

Respecter les horaires modifiés en cette période :

du lundi au vendredi : 6h00 - 00h00 Week-End : 9h00 – 22h00

Jeter masque, papier/mouchoir usagé, bouteille... à la poubelle (en aucun cas par terre ou sur le parking)

Ranger son matériel après usage et décharger ses machines après utilisation

Je déclare avoir pris connaissance des mesure relative au Covid-19 et m'engage à les respecter.